

La Mairie communiste d'Aubervilliers a perdu : le terroriste Marwan Barghouti n'est plus citoyen d'honneur

écrit par Christine Tasin | 24 janvier 2017



Nous avons attiré à de multiples reprises l'attention de nos lecteurs sur ces municipalités, une dizaine en France (communistes ou socialistes...), qui avaient cru bon de prendre parti contre Israël en faisant Barghouti citoyen d'honneur de leur ville ou en en manifestant le dessein.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/01/aubervilliers-crac-he-a-la-gueule-des-victimes-des-attentats-un-terroriste-fait-citoyen-dhonneur/>

<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/02/poitiers-les-jeunes-communistes-veulent-faire-le-terroriste-marwan-barghouti-citoyen-dhonneur/>

Cela avait évidemment suscité quelques remous et quelques plaintes de laïques, puisqu'une Mairie doit rester neutre politiquement et qu'il n'est pas vraiment bien venu de rendre hommage à un terroriste ayant tué des civils...

A Aubervilliers, la lutte dure depuis 3 ans... Un véritable périple politico-judiciaire.

En 2014 la ville fait Bargouthi citoyen d'honneur.

En 2015 le tribunal administratif annule cette décision au motif que la délibération « *porte sur une affaire relevant de la politique étrangère de la France, en intervenant dans un conflit international* ». »

La Mairie fait appel. Le tribunal administratif de Versailles, en 2016, confirme l'annulation mais précise qu'un maire peut, néanmoins, montrer un « *intérêt public local dans le cadre d'un hommage* ».

Le Maire s'empare de cette petite phrase, de cette faille juridique et annonce qu'il va rendre hommage à Bargouthi en le faisant citoyen d'honneur... Et c'est reparti. Le terroriste est à nouveau citoyen d'honneur de la ville.

Et à nouveau un recours a été déposé. Le tribunal administratif d'Auteuil vient de rendre son verdict et de suspendre la délibération :

Ordonnance du Tribunal Administratif de Montreuil :

« Considérant que par une délibération n°147 du 15 septembre 2016, la commune d'Aubervilliers a décidé d'attribuer à M. Marwan Barghouti le titre de citoyen d'honneur de la commune ; qu'il ressort des pièces versées au dossier que M. Marwan Barghouti est partie prenante dans le conflit israélo-palestinien et qu'il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité par la justice de l'Etat d'Israël pour des meurtres de civils israéliens ; qu'il suit de là qu'en l'état de l'instruction, **le moyen tiré de ce que le principe de neutralité des services publics s'oppose à ce que la commune d'Aubervilliers rende un hommage public à M. Marwan Barghouti en le nommant citoyen d'honneur de la commune, est de nature à créer un doute sérieux sur la légalité de la délibération attaquée (...)** »

Ouf ! Fin de la saga ?